

## **CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 6 AVRIL 2011**

Présents : Michel JERDELET, Dominique DA SILVA, Daniel BRIQUE, Monique TOMADON, Marie Christine POCHET, Annie POLTANI, Cédric GRIVET, Patrick PERRIER DAVID, Gérard BELLINA, Didier CHAPUIS

Excusé : Gilles MARQUET

Secrétaire de séance : Monique TOMADON

Le compte rendu de la séance précédente du 15 février 2011 est approuvé.

### **1 – Compte administratif et compte de gestion 2010**

#### **- Service de l'eau et de l'assainissement (comptabilité M 49)**

Le compte administratif 2010 pour le service de l'eau et de l'assainissement présentant pour la section d'investissement un excédent de 51 052,95 € et pour la section de fonctionnement un excédent de 16 202,05 € est adopté à l'unanimité.

#### **- Budget général (comptabilité M 14)**

Le compte administratif 2010 du budget général présentant pour la section d'investissement un excédent de 148 018,09 € et pour la section de fonctionnement un excédent de 236 189,44 € est adopté à l'unanimité. Les crédits employés pour les postes carburants et entretien des bâtiments ont fait l'objet de remarques.

#### **- Comptes de gestion**

Constatant la concordance des comptes de gestion du Trésorier avec les comptes administratifs, que ce soit pour le service de l'eau et de l'assainissement comme pour le budget général, le conseil municipal déclare que les comptes de gestion dressés par le Trésorier n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

### **2 – offre de vente de la parcelle cadastrée AB n°1 95**

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à la proposition de vente de la parcelle AB 195 (1253 m<sup>2</sup>) située en zone UB du Plan d'Occupation des Sols

### **3 – Eclairage public – convention de mandat avec le SIEA**

Le conseil municipal décide de réaliser les travaux d'éclairage public de la Voie du Tram (montant total TTC 10 000 €) et autorise le Maire à signer une convention de maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat Intercommunal d'électricité et de e-communication de l'Ain

### **4 – Taux d'imposition 2011 des 4 taxes locales**

La suppression de la taxe professionnelle a modifié largement le panier de ressources des communes. Ainsi, la part départementale de la taxe d'habitation, la taxe additionnelle au foncier non bâti (parts régionale et départementale) sont transférées aux communes, ce qui modifie les taux d'imposition de la taxe d'habitation et de la taxe sur le foncier non bâti.

En conséquence, le conseil municipal décide de retenir pour l'année 2011 les taux suivants :

Taxe d'habitation	16,96%
Taxe foncière sur le foncier bâti	18,37%
Taxe foncière sur le foncier non bâti	66,31%
Cotisation foncière des entreprises	20,32%

## 5 – Participation financière 2011 au Fonds de Solidarité Logement

Par délibération en date du 25 mai 2010 le Conseil Municipal avait décidé de cotiser au Fonds Solidarité Logement du département de l'Ain. Il est décidé de renouveler pour l'année 2011 cette adhésion et de verser à cet organisme une contribution de 0.30 euros par habitant, soit une somme de 161,10 € qui sera inscrite au budget primitif 2011.

## 6 – BP 2011 (M 14 et M 49) avec affectation des résultats 2010

### - Service de l'eau et de l'assainissement

Le budget 2011 du service de l'eau et de l'assainissement est examiné, le tarif des mètres cubes consommés restant inchangé (1,30 € en ce qui concerne l'eau et 0,55 € pour l'assainissement). Ce budget, équilibré en fonctionnement à 81 099.00 € et en investissement à 882 192.00 € est adopté à l'unanimité.

L'excédent de fonctionnement est affecté comme suit :

002 : Résultat de fonctionnement reporté :	6 822,00 €
1068 : Réserves :	10 867,21 €

### - Budget général

Le budget primitif 2011, équilibré en fonctionnement à 491 571.00 € et en investissement à 565 751.00 € est adopté à l'unanimité.

L'excédent de fonctionnement est affecté comme suit :

002 : Résultat de fonctionnement reporté :	70 551,05 €
1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé :	166 000.00 €

## 7 – Contrat d'achat – vente d'eau en gros avec la CCPG

Le maire expose au conseil municipal que les administrés domiciliés au hameau du Bouant utilisent l'eau fournie jusqu'à présent gratuitement par la Communauté de Communes du Pays de Gex et que cet organisme propose à la commune une convention d'achat-vente d'eau en gros, d'une durée de 6 ans et 10 mois à compter du 1<sup>er</sup> mars 2011.

Par cette convention, la CCPG s'engage précisément sur le volume d'eau livré quotidiennement, l'entretien du comptage, la communication des analyses et le prix de vente.

Le conseil municipal accepte les termes de la convention et autorise le Maire à signer, avec effet au 1<sup>er</sup> mars, la convention d'achat – vente en gros avec la CCPG, ainsi que les pièces s'y rapportant.

## **8 – Subvention du SDIS pour acquisition de divers équipements de Sapeurs pompiers**

Suite à la circulaire du 14 mars 2011 du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'AIN, et à l'inscription de crédits nécessaires au budget primitif 2011, le conseil municipal autorise le Maire à solliciter pour l'année 2011 une aide financière auprès du SDIS de l'AIN pour l'acquisition de matériels de protection et de sauvetage, d'équipements de protection de la personne

## **9 – Projets communaux.**

### **- Bâtiment de la cure**

Suite à la décision prise lors du dernier conseil municipal, un économiste a été consulté et a fourni une estimation « faisabilité » de l'opération.

Le coût estimé (657800 € TTC, maîtrise d'œuvre incluse) paraît plus vraisemblable que l'estimation avancée lors de l'étude de faisabilité.

IOI est donc décidé de poursuivre ce dossier et de reprendre contact avec les services du Parc Naturel Régional pour ce qui concerne le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

### **- Station d'épuration - lagunage**

Suite à l'étude de traçage qui avait été effectué durant le mois de décembre à la source Métral sur le territoire de la commune de Lancrans, une arrivée modeste, mais nette du traceur injecté au droit du site d'infiltration projeté avait été constaté. L'hydrogéologue agréé donne toutefois un avis favorable sous réserve de mesures compensatoires très détaillées. Il reste maintenant à l'Agence Régionale de Santé, décideur ultime, à se prononcer pour que la société Poyry puisse faire évoluer le projet.

### **- Salle polyvalente**

Une étude concernant la mise en accessibilité des sanitaires, suite au rapport Apave, a été demandée à Mr Baillet, architecte à Bellegarde.

## **10 – Circulation et stationnement dans le village**

Le Maire rend compte de la réunion du 29 mars au cours de laquelle, au vu de l'enquête de vitesse en agglomération effectuée de part et d'autre de la place Sœur Rosalie Rendu en octobre 2010, les représentants du Conseil général et de la gendarmerie estiment que la vitesse est correcte à la traversée du village. En effet, si 1,77% des automobilistes circulent au-delà de 60 km/h, 12,88% se situent au-delà de 50 km/h, chiffre pris en référence par les services, alors que 48,33% circulent au delà de la vitesse indiquée par les panneaux (40 km/h) !

Néanmoins, il conviendra de mettre en œuvre des solutions pour que la circulation soit ralentie aux entrées de la place Sœur Rosalie, les conseils du service des routes du Conseil général allant vers une accentuation de la rampe d'accès à la place et une circulation ralentie à 30 km/h à sa traversée.

## **11 – Projet C N R (lac au Sorgia)**

Le maire informe le conseil municipal du projet de la Compagnie Nationale du Rhône d'élaborer un projet hydroélectrique composé d'un barrage-centrale à Conflan (commune de Pougny) et d'un aménagement de turbinage entre cette centrale et une retenue d'eau à créer sur les crêtes du Jura, plus précisément sur le territoire de la commune de Confort et dans l'alpage propriété du SIVU du massif du Crêt d'Eau.

Il signale que les informations ont été recueillies soit lors de la dernière réunion de ce SIVU, soit par des documents recueillis sur Internet. Il indique entre autre que, devant les nombreuses oppositions qui se font connaître, le Parc Naturel Régional, lors de son dernier comité syndical, a décidé de présenter une motion lors de sa prochaine réunion, et que les deux communautés de communes intéressées devaient organiser conjointement une réunion de présentation et d'explication.

## 12 – Urbanisme

### Déclarations préalables

- 0001 Mme Guillon	Détachement d'une parcelle ZB 8p à La Mulaz	
- 0002 Mr Pichon Jean J	Abri de jardin + mur	refusé
- 0003 Mr Jacquinod Patrick	Panneaux photovoltaïques	accordé
- 0004 Mr Bertolo Bernard	Abri de terrasse	
- 0005 Mr Pichon Jean J	Abri de jardin	

### Permis de construire

- 0004 Mr Diez Francisco	Maison individuelle	accordé
--------------------------	---------------------	---------

## 13 – Affaires forestières

Suite à la présentation du programme concernant les coupes à asséoir dans les forêts soumises au régime forestier, le Conseil municipal demande aux services de l'ONF de bien vouloir procéder au martelage des coupes destinées à la vente en bloc et sur pied dans les parcelles D centre, est et ouest, ainsi que la coupe d'affouage dans la parcelle J.

## 14 – Questions diverses

### **Corps des sapeurs pompiers**

Compte rendu de la réunion du 5 avril avec les pompiers en présence du commandant de la compagnie de la Valserine, de son adjoint et du Président de l'Union départementale. Redéfinition du volontariat, risque de fermeture, engagement ferme des membres du corps avec bilan dans un an, nomination de Michel BRIFFOD en tant que Chef de Corps.

### **Enfants scolarisés au collège Saint Exupéry**

Courrier de la Vice-Présidente du Conseil Général chargée des affaires scolaires en réponse au courrier des parents des collégiens.

### **Sentier de Saint Jacques de Compostelle**

Information sur le ballisage du sentier de Saint Jacques de Compostelle (itinéraire Genève – Nantua)

### **Risque nucléaire - pastilles d'iode**

Information du député Michel VOISIN sur les stocks de pastilles d'iode dans les communes (inadéquation, péremption)

### **Demande d'emplacement de vente sur la place Sœur Rosalie**

Courrier d'un marchand ambulant (pizzas) pour installation un soir par semaine. Pourrait être autorisé le mercredi vers le Tram.

Séance levée à 21 h 00